



Thônex

Procès-verbal
Séance du 9 février 2021

Présences :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Mägli Catherine Menoud Jacqueline Raiola Laurence	Moro Virginie Munier Alexandra Peillonex Chloé Tripet Sandy
Messieurs	Aebi Benjamin Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Cruzado Jules Germann Martin Knörr Stephen	Leutenegger Bastien Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian

**Ordre du jour :**

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020
2. Assermentation de Mme Laurence Raiola au groupe PDC-VL en remplacement de M. José Simoes, démissionnaire
3. Communications du bureau du conseil municipal
4. Communications du conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone affectée à de l'équipement public) au lieu-dit « Les Verchères »
7. Constitution d'une réserve comptable conjoncturelle et règlement y relatif
8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000.-, destiné au projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM)
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.- en vue de la rénovation des meubles sous évier de l'Ecole Marcelly
10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 165'000,- pour permettre la réalisation d'un projet de rénovation de la villa Vincent (13, avenue Tronchet)
11. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'130'000,- nécessaires pour couvrir les coûts de construction du nouveau bâtiment administratif de l'avenue Tronchet
12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 3'930'000.- nécessaire pour couvrir les coûts de construction de l'extension de la Mairie
13. Motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale intitulée « Soutenons davantage nos artistes locaux »
14. Motion déposée par le groupe PLR intitulée « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune »
15. Propositions du Conseil administratif
16. Questions écrites
17. Propositions individuelles

La Présidente ouvre la séance à 20h, salue la présence de M. Pascal Uehlinger, Maire et de MM. Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillers municipaux, aux membres de l'administration de la commune et au public.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé par 25 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Assermentation de Mme Laurence Raiola au groupe PDC-VL en remplacement de M. José Simoes, démissionnaire

La Présidente demande à Mme Laurence Raiola de bien vouloir se lever, de lever la main droite et de répondre « je le jure » ou « je le promets » au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Laurence Raiola : « je le promets », il est pris acte de son serment.

[Applaudissements.]

La Présidente annonce que Mme Laurence Raiola reprendra les commissions de M. José Simoes, soit la commission MICA, la commission sécurité territoriale, la commission des finances, la commission sécurité publique, et la commission CSSM.

La Présidente donne la parole à M. Philippe Calame pour la lecture de la délibération suivante :

Assermentation
Mme Laurence Raiola, conseillère municipale
membre du parti PDC-VL

- vu la démission de M. José Simoes conseiller municipal au 31 janvier 2021,
- vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu l'acceptation du mandat de conseillère municipale par Mme Laurence Raiola,
- vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 11 janvier 2021,

il a été procédé :



par Mme Heidi Tercier, présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance le 9 février 2021 :

à l'assermentation de Mme Laurence Raiola, conseillère municipale en remplacement de M. José Simoes, démissionnaire.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

3.1 La Présidente annonce que les conseillers municipaux ont reçu un courrier de la part du Grand Conseil en date du 7 janvier 2021, « *modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05), membres suppléants dans les Conseils Municipaux* » et demande aux chefs de groupe de faire part de ce qui a été décidé.

M. Bastien Leutenegger informe que le groupe Alternative Ecologique et Sociale a jugé favorablement la proposition des suppléants.

M. Philippe Calame annonce que le groupe PDC-Vert'Libéraux est plutôt opposé à cette proposition de loi de Conseillers municipaux suppléants, mais n'est pas opposé à ce que la ville de Genève puisse y recourir, la situation étant différente en ville et dans les Conseils municipaux des communes.

M. Florian Wünsche indique que le groupe PLR s'oppose à cette modification.

M. Richard Stark annonce que le groupe UDC s'oppose à cette proposition.

La Présidente constate donc que trois groupes n'adhèrent pas à cette proposition et qu'un groupe y est favorable.

A 23h, il sera passé au point 15 de l'ordre du jour, « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement passée à :

4.1 M. Pascal Uehlinger, maire

4.1.1 Documents relatifs au point 12 du présent ordre du jour

M. Pascal Uehlinger relève que les Conseillers municipaux ont reçu à la dernière minute les documents concernant la demande de crédit complémentaire nécessaire pour couvrir les coûts de construction de l'extension de la Mairie. Il souligne qu'il est dans ces cas-là inutile de harceler Mme Caroline Claret pour savoir quand pourront être reçus les documents car celle-ci n'est pas responsable de ce type de retard et transfère les documents dès qu'elle les a en sa possession. Si besoin est, il est cependant possible d'appeler M. Pascal Uehlinger lui-même dont le numéro est présent sur CMNET.



4.1.2 Avancement des travaux – Ecole Adrien Jeandin et bâtiment du 13 avenue Tronchet

M. Pascal Uehlinger informe qu'une partie des travaux a été réalisé à l'école Adrien-Jeandin et projette des photographies de l'avancement du chantier à l'écran. Les sanitaires ont été entièrement rénovés. Les travaux du bâtiment du numéro 13 de l'avenue Tronchet ont également bien avancé. Si le chantier se déroule tel que prévu, le Conseil municipal pourra envisager de tenir une séance dans la nouvelle salle avant la fin du prochain semestre.

4.1.3 Nouvelles collaboratrices

Deux nouvelles collaboratrices vont débiter respectivement le 1^{er} mars et le 1^{er} avril 2021. La première est Camille Pinget, qui occupera le poste de logisticienne, est issue du Cercle des Agriculteurs et répond à tous les critères. La deuxième est Anne Penet qui occupera le poste de secrétaire générale à 50%. Ayant été directrice adjointe de l'ACG et secrétaire générale adjointe à Collonge-Bellerive, elle possède les compétences nécessaires en lien avec l'administration des communes. Ces deux nouvelles collaboratrices seront présentes lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

4.2 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

4.2.1 Campagne de bons de soutien

M. Marc Kilcher indique que la campagne des bons de soutien se poursuit. Les chiffres de la comptabilité au 4 février 2021 démontrent que la commune a pour le moment remboursé un montant de CHF 17'420.- aux entreprises de la commune. La plus grande structure a reçu un remboursement de CHF 4'800.- et le reste du montant se répartit sur une quinzaine d'entreprises communales.

4.2.2 Analyse de vitesse

M. Marc Kilcher annonce comme lors de chaque séance de Conseil municipal que la police municipale a effectué une analyse de vitesse sur un tronçon de la commune, en l'occurrence ici le chemin de la Mousse qui est limité à 30 km/h. Ce contrôle réalisé du 6 au 13 janvier 2021 relève 41% d'excès de vitesse. A noter qu'il y a eu en une semaine 18'600 passages de voitures sur ce tronçon qui est actuellement unidirectionnel.

4.2.3 Poste de responsable de l'espace public

En décembre, des annonces ont été postées sur le site internet de la commune concernant l'ouverture d'un poste de responsable de l'espace public. Le titre de la commission ayant changé avant l'adéquation avec les services communaux, ce poste regroupe dorénavant le volet espaces verts et voirie et permettra de mettre en place davantage de polyvalence. M. Eddy Philippe, ancien responsable de la voirie, a été sélectionné et est entré en fonction ce 1^{er} février. La commune n'a donc pas fait appel à une personne extérieure et a réalisé un changement de poste en interne. M. Eddy Philippe était entré à la commune en 2017 en tant que responsable des déchets, poste qui a été repris, également depuis le 1^{er} février dernier, par M. Guillaume Jalley, travaillant anciennement dans le service des espaces verts. Le service des espaces publics est donc dirigé par Eddy Philippe, avec comme suppléant pour les espaces verts M. Johan Didion, pour la voirie M. Lionel Debons et pour la gestion des déchets M. Guillaume Jalley.



4.3 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

4.3.1 Culture

M. Bruno da Silva annonce que la commune a procédé à des reports pour tous les spectacles ou manifestations prévus d'ici au 1^{er} avril 2021. Le reste de la saison culturelle est en sursis selon l'évolution des mesures. Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour adapter ces spectacles aux mesures actuelles de façon à pouvoir maintenir au maximum leur réalisation.

4.3.2 Cohésion sociale

Le site de distribution de colis alimentaire de Caran d'Ache a été fermé suite à la décision des Colis du Cœur, association responsable de l'organisation et de la supervision de ces sites sur l'ensemble du canton. La proximité avec la douane de Moillesulaz rendait difficile l'exercice mais M. Bruno da Silva souligne qu'il n'y a pas eu de descentes de police ou d'arrestations ciblées sur les sites de distribution comme cela a été dit, notamment samedi dernier. Il s'agit davantage d'un problème de chevauchement entre les opérations régulières des gardes-frontières aux abords de la douane de Moillesulaz, notamment les contrôles dans les trams, et les nombreuses personnes qui se rendaient sur le site de Caran d'Ache et devaient pour beaucoup d'entre elles passer par cette plateforme douanière. Les bénéficiaires de colis qui se rendaient sur le site thônésien sont à partir d'aujourd'hui redirigés sur les trois autres sites répartis sur le canton qui sont en capacité de répondre à ces nouvelles demandes, notamment grâce à une accalmie du flux de bénéficiaires.

4.3.3 Poste de responsable du service de la cohésion sociale

Comme cela a été annoncé en commission, la commune a le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un poste de responsable du service de la cohésion sociale. M. Bruno da Silva se réjouit à titre personnel de la nouvelle structure de ce service qui a pour objectif d'offrir des prestations toujours meilleures à la population.

5. Rapports des commissions

La parole est donnée à :

5.1 M. Frédéric Piguet, président de la commission **Mobilité**

5.1.1 Les séances des 17 décembre 2020 et 21 janvier 2021

Depuis le dernier Conseil municipal, la Commission mobilité s'est réunie le 17 décembre 2020 et le 21 janvier 2021 en présence de

M. Da Silva, conseiller administratif

M. De Oliveira, ingénieur communal

M. Etienne, directeur CITEC (lors de la première séance)

La commission s'est penchée sur le concept des zones de vitesses sur la commune, dans une perspective politique, la faisabilité concrète devant être étudiée dans un deuxième temps.

Le but des réunions était de statuer sur les zones de vitesses préparées par le Conseiller administratif Bruno da Silva et l'ingénieur communal. Les zones de vitesses ont pour objectif de définir les zones ou voies de circulation à mettre à 20 km/h ou 30 km/h, voire, le cas échéant, les voies qui resteraient à 50 km/h.



Lors de la séance du 21 janvier

- 1) la commission s'est prononcée en faveur du réseau primaire à 50km/h sur un axe nord-sud, axe parfois très peuplé, selon proposition du CA.*
- 2) la commission a accepté la délimitation du centre urbain et des zones résidentielles (20 ou 30 km/h) tel que proposé par le service technique et le CA. Le détail des zones à 20 et 30 km/h sera examiné secteur après secteur le 25 février 2021.*

Remarquons que 15 jours après la commission du 21 janvier, le Conseiller d'Etat Dal Busco a indiqué avoir modifié les règles du jeu concernant les zones à 30 km/h, en faveur d'un élargissement des critères les définissant.

5.2 Mme Heidi Tercier, présidente de la commission Communications, auditions

5.2.1 La séance du 17 décembre 2020

Suite à une pétition envoyée au Grand Conseil de Genève et au Conseil Municipal de Thônex, nous avons reçu une délégation d'habitants du chemin de la Mousse le 17 décembre 2020 en commission communication, auditions.

Ces personnes ont voulu savoir pourquoi le chemin de la Mousse est mis en sens unique avant même l'ouverture des Cornouilliers ? Ils ont des difficultés pour se rendre à leur domicile et quand ils désirent aller en direction du carrefour de Bel-Air, ils sont obligés d'emprunter la route de Jussy, ce qui n'est pas aisé surtout lors des heures de pointe tant cette route est saturée.

Monsieur da Silva qui a hérité de cette problématique leur explique que cette situation est liée aux travaux de développement des Communaux d'Ambilly (Belle-Terre) et parfois la commune ne peut pas intervenir car c'est du dicastère du canton. Il espère néanmoins qu'en mai ou juin 2021 l'ensemble du secteur sera à nouveau praticable.

Les personnes que nous avons reçues ont apprécié de pouvoir échanger avec les magistrats et les commissaires. Elles nous ont quitté vers 21h04.

Divers

Cette nouvelle commission communications, audition a été appréciée par les commissaires, car elle permet d'être plus proche des citoyens et de leurs problèmes.

La séance est levée à 21h25.

5.3 M. Fabrice Boux de Casson, président de la commission Travaux, bâtiments

5.3.1 La séance du 19 janvier 2021

La séance du 19 janvier 2021 a eu lieu en présence de M. Ueblinger, Maire, M. Kreutschy, architecte du bureau Megevand, M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique, M. Poncioni, responsable des bâtiments, M. Simili, architecte communal et M. De Oliveira, ingénieur communal.

Chantier du bâtiment administratif 58, chemin du Bois-des-Arts

Après une visite du bâtiment administratif au chemin du Bois-des-Arts, une présentation détaillée a été exposée par M. Kreutschy. Cette visite a permis aux commissaires de se rendre compte de l'avancement des travaux. En outre, les commissaires ont reçu des éclaircissements sur les différents désidératas de l'administration cantonale. Demandes qui expliquent une très large partie de l'augmentation du coût de ce bâtiment, comme déjà signalé lors de mon rapport en octobre dernier.



La visite comprenait également une présentation du chauffage à distance alimenté par une chaudière à pellets qui, à terme, chauffera le bâtiment administratif, l'école du Bois-des-Arts, la salle des Peupliers et la caserne des pompiers.

Par ailleurs, au sujet des abattages d'arbres qui avaient eu lieu sur le terrain qui abrite les pavillons (bâtiments provisoires occupés par l'administration communale) : plutôt que de payer la compensation au Canton, les commissaires ont encouragé Monsieur le Maire à replanter des arbres sur le terrain. Un petit parc pourrait même être envisagé.

Enfin, il reste également à définir l'utilisation qui sera faite de l'ancienne salle du Conseil municipal.

Le bâtiment devrait être opérationnel à la fin de l'été 2021.

Ecole Marcelly : détérioration prématurée des installations sanitaires dans les classes

Messieurs Poncioni et Uehlinger ont informé les commissaires de différentes dégradations à l'école Marcelly. Ces détériorations sont anormalement rapides pour une école construite il n'y a que quelques années.

A l'unanimité, les commissaires ont donné leur aval pour le remplacement de revêtements autour des évier ainsi que de certains meubles dans les classes. Le coût estimé est de CHF 135'000.

Villa Vincent (av. Tronchet 13) présentation du projet de bâtiment en vue de l'obtention d'un crédit d'étude

A propos de la villa Vincent sise avenue Tronchet 13, les commissaires ont eu le droit à une très intéressante leçon d'architecture donnée par Monsieur Fortuna. Durant la première moitié du siècle dernier, Louis Vincent a construit différents immeubles et des maisons familiales dans notre Canton. La Villa Vincent, construite dans le style Le Corbusier, était sa propre maison.

A l'unanimité, les commissaires ont voté favorablement un crédit d'étude en vue de la réaffectation de cette villa, qui sera une vitrine pour le nouveau bâtiment administratif.

5.4 M. Guy Saudan, président de la commission Cohésion sociale

5.4.1 La séance du 2 février 2021

Lors de cette séance, le conseiller administratif en charge du dicastère de la cohésion sociale, M. da Silva, nous a fait part de dysfonctionnements importants au sein du service des Correspondants de nuit. La prestation est interrompue depuis. M. da Silva planche actuellement sur une solution de réaffectation des ressources et la commission suivra l'affaire.

Le second point traité était les thèmes prioritaires pour l'attribution des subventions sociales. La commission a décidé à l'unanimité de privilégier l'accès à l'eau et à l'éducation pour l'aide humanitaire. Quant à l'aide sociale, il a été décidé à l'unanimité de privilégier les actions menées sur la commune de Thônex et ensuite sur le canton de Genève.

5.5 M. Martin Germann, président de la commission Urbanisme

5.5.1 La séance du 26 janvier 2021

Lors de sa séance du 26 janvier 2021, la Commission de l'urbanisme a décidé :

2. à l'unanimité, d'inviter le bureau d'urbanistes mandataire à lui soumettre, lors d'une prochaine séance dans la deuxième moitié du mois de mars 2021, des propositions d'adaptation du projet de mise à jour de la stratégie d'aménagement pour l'évolution de la zone 5 « villas » incluse dans le plan directeur communal 2020, en tenant compte des remarques que les commissaires ont formulées lors de la séance et qu'ils pourront encore transmettre par courriel au mandataire jusqu'au 26 février 2021 compris, après consultation de leurs groupes respectifs ;



3. à l'unanimité, d'inviter le bureau d'urbanistes mandataire, compte tenu de l'étude qu'il a menée jusque-là, à lui proposer, lors d'une prochaine séance au mois de juin 2021, des fiches formulées de mesures visant la suppression des ilots de chaleur, à ajouter dans le plan directeur communal 2020 ;

Le point 4 de la commission sera abordé au prochain point de la présente séance.

6. Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone affectée à de l'équipement public) au lieu-dit « Les Verchères »

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué à l'Urbanisme, explique que cette parcelle est connue sous le nom de la villa Minazzi. Il s'agit d'une petite portion de zone villa où se trouve aujourd'hui la mairie sous forme de containers. N'étant pas en adéquation avec le reste de la zone, il a été proposé que cette parcelle soit affectée à de la zone liée à de l'équipement public.

M. Martin Germann, président de la commission de l'Urbanisme, développement durable, agenda 21, indique que lors de sa séance du 26 janvier 2021, les commissaires ont décidé au point 4 de l'ordre du jour, à l'unanimité, de préavis favorablement la modification des limites de zone au lieu-dit « Les Verchères » afin d'y créer une zone affectée à de l'équipement public à proximité de la Mairie, qui pourrait dans le futur être arborée.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone affectée à de l'équipement public) au lieu-dit « Les Verchères »

- vu l'art. 30, al. 1, lettre q) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 16 al. 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,
- vu l'exposé des motifs auprès des différents services de l'Etat annexé au plan No 30181-537,
- vu l'enquête publique No 1979 qui s'est terminée le 10 décembre 2020 et n'a suscité aucune observation,
- vu le courrier de l'office de l'urbanisme du 18 décembre 2020, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,
- vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme, développement durable, agenda 21 du 26 janvier 2021,

sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De préavisier favorablement le projet de loi sollicitant la modification des limites de zones, plan No 30181-537, au lieu-dit « Les Verchères » pour la création d'une zone affectée à de l'équipement public, version au 10 décembre 2020.

7. Constitution d'une réserve comptable conjoncturelle et règlement y relatif

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué aux Finances, indique que la proposition ici présentée est de créer une réserve conjoncturelle pour y placer une partie des bénéfices de la commune, lorsque celle-ci peut en faire. Cette réserve ne modifie pas la forme comptable et la présentation comptable de la commune et du budget. Elle permet néanmoins d'indiquer, lorsque le budget est déficitaire, que la commune a les moyens de couvrir ce déficit.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, indique que cette dernière a approuvé à l'unanimité, soit 7 voix, ce projet de fonds.

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Provisions de ménage, toute à votre avantage !

Quels sont ceux parmi vous qui connaissent cette formule ? Elle date de la guerre froide. Un adage simple prouvant la nécessité de ne compter que sur soi-même de s'approcher le plus possible de l'autosuffisance. Cela s'applique aussi aux finances. La mondialisation, la globalisation, l'Europe de par leurs errances ont malheureusement propulsé au rang d'héroïne la cigale de la célèbre fable.

C'est pourtant la fourmi qui a entièrement raison et c'est bien d'elle que viendra le salut ! Alors soyons fourmi ! Acceptons l'idée de créer « une poire pour la soif » !

Le groupe UDC votera favorablement toute constitution de réserve et tout règlement s'y rapportant.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

validation du règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de Thônex

- conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les craintes liées à l'impact du Covid 19 sur les rentrées fiscales des personnes physiques et des personnes morales,



- vu les pertes fiscales liées à l'introduction de RIE III,
- vu les investissements communaux à réaliser dans le nouveau quartier des Communaux d'Ambilly,
- vu les déficits de fonctionnement attendus ces prochaines années,
- vu la nécessité d'anticiper pour optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme,
- attendu que le Service des affaires communales autorise la création de réserves dans les capitaux propres,
- attendu qu'il est souhaité de créer, au sein du compte du capital propre de la commune une réserve comptable appelée « réserve conjoncturelle »,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 28 janvier 2021,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De créer un compte de réserve conjoncturelle au sein des comptes du capital propre,
2. D'approuver le règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de Thônex, annexé à la présente délibération.

8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000.-, destiné au projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM)

M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif délégué au Sport, annonce que ce projet a déjà été voté, en 2020, dans les autres communes des Trois-Chêne. Initié en mars 2020, il a été mis en suspens suite aux aléas du Covid et à la faillite de l'entreprise RAKA Exploitation. Lors de la dernière législature, une grande partie des terrains a été rénovée, ce qui a contribué à permettre aux activités sportives en extérieur de profiter d'une infrastructure conséquente. Toutefois, il a été constaté dans la salle omnisports et les bâtiments actuels, que le CSSM avait beaucoup de déficits en termes de couverture énergétique et au niveau des sanitaires et canalisations. Le crédit d'étude demandé ce soir, et qui avait été validé par la commission s'intitulant à l'époque sports, police, militaire, vise à identifier les problèmes énergétiques et à organiser le programme de rénovation que cette grande halle imposera aux trois communes. Ce programme d'investissement et de rénovation s'étalera sur les prochaines années. Aujourd'hui, il s'agit de la première étape, à savoir de l'analyse et de l'observation des faiblesses constatées sur ce bâtiment. Les détails, ainsi que les photographies qui montrent l'état de la tuyauterie du CSSM sont à disposition dans les rapports soumis.



La Présidente demande au Conseiller administratif s'il désire que ce point soit étudié en commission des finances avant de revenir au Conseil municipal, ou s'il préfère que la discussion soit ouverte ce soir.

M. Marc Kilcher remercie la Présidente pour cette question et explique qu'étant donné les montants en jeu, le retard pris dans le processus délibératif par Thônex et le montant demandé, qui dépasse de seulement CHF 1'000.- la limite de CHF 100'000.-, il souhaiterait maintenir ce point à l'ordre du jour pour procéder à un vote, si le Conseil municipal est d'accord.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Noël, qui était président de la commission sports, police, militaire lorsqu'elle avait, le 12 mars 2020, préavisé favorablement à l'unanimité ce projet, fait remarquer que la délibération devrait mentionner l'ancien nom de la commission et non son intitulé actuel qui est écoles, jeunesse et sports. M. Philippe Noël fait ensuite une déclaration pour le groupe Alternative Ecologique et Sociale :

L'efficacité énergétique étant une nécessité, nous sommes heureux d'en arriver maintenant au point de pouvoir s'aligner sur les autres communes pour que ce crédit soit voté et que les choses avancent. L'Alternative Ecologique et Sociale recommande à toutes et tous de voter ce crédit.

M. Guy Saudan donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Cette demande de crédit DT184 a été retirée de l'ordre du jour du conseil intercommunal le 8 juin 2020, car en termes de priorité, il y avait la réaffectation et la remise en ordre des lieux de restauration du centre sportif.

Elle revient sur le devant de la scène ce soir. L'amélioration énergétique des bâtiments du CSSM est très importante et elle nous permettra d'effectuer une économie d'énergie conséquente.

Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité de la commission sports, écoles, jeunesse et sécurité publique en date du 12.03.20. C'est pourquoi le groupe PDC-VL votera donc ce crédit et vous encourage à faire de même.

PS : le PV de cette réunion se trouve dans la commission Sécurité publique et pas dans Ecoles, jeunesse, sports. D'avance merci de corriger cela.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000.-, projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'étude conduite par le bureau conseil DBET Sàrl,



- vu le dossier technique DT 184 intitulé « Rénovation et amélioration énergétique des bâtiments sis 39 route de Sous-Moulin (étape 1) » préavisé favorablement par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 26 février 2020,
 - vu le préavis de la commission sports, police, militaire du 12 mars 2020,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 101'000 TTC (1/3 de Fr. 303'000.-) en vue d'une étude relative au projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) selon le descriptif du dossier technique DT 184,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant du crédit voté afin de permettre l'exécution des travaux,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement,
5. en cas de non-réalisation, les frais d'étude seront amortis, dès l'abandon du projet, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous fonction 34, compte 33,
6. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.- en vue de la rénovation des meubles sous évier de l'Ecole Marcelly

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances et aux Travaux, Bâtiments, informe qu'il a eu l'occasion de discuter de cet objet tant en commission travaux et bâtiments qu'en commission des finances. Il est navré de cette demande, qui n'est pas due à un mauvais entretien de l'école. En réalité, l'architecte de l'époque qui a conçu ce bâtiment a fait de l'esthétisme plutôt que du fonctionnel. Aujourd'hui, la commune paye un lourd tribut à ce design moderne de mauvaise qualité et doit remettre ces objets à jour, car la responsabilité de garantir la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école lui incombe.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, indique que celle-ci a approuvé cette demande par 7 oui, soit à l'unanimité.

La discussion est ouverte.



M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Objectivement... c'est décevant. Voici une école nouvellement construite (elle n'a que 12 ans) et déjà nous devons ressortir notre porte-monnaie. L'enveloppe de ce bâtiment semble pourtant bien belle et moderne. Mais hélas, force est de constater que sous la première couche qui étincelle, se cachent bien des désagréments et défauts. L'esthétique du bâtiment peut séduire, mais à l'usage se révéler peu fonctionnel. Il faudra s'en souvenir lors des prochaines réalisations. Se rappeler que les apparences sont parfois trompeuses. Se rappeler que certains architectes, tels que le Cabinet d'architectes Schär et Sjöstedt qui a construit ce bloc scolaire, se préoccupent davantage du paraître que de la solidité, la durabilité et la maintenance.

Mais la priorité va à nos enfants. Le groupe PLR votera ce crédit.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

A la lecture de l'exposé des motifs qui accompagne cette demande de crédit ainsi que la documentation nous sommes restés sans voix.

Il y a quelqu'un qui a eu la finesse de ceinturer des évier de telle façon avec des matériaux qui ne supportent pas le contact avec l'eau ! Les dégâts n'ont pas été causés par l'usure du temps ni par un emploi inapproprié.

Tout s'éclaire maintenant ! Il y a donc des personnes habitant notre planète qui ont effectivement besoin de la notice encadrée de rouge dans les modes d'emploi d'un four à micro-onde précisant qu'il ne faut pas y placer un animal vivant afin de la sécher pour ne pas le faire.

Depuis 14 ans que nous siégeons dans cette assemblée, nous sommes atterrés par le nombre d'experts bardés de certificats de diplômes de suffisance qui nous sont nécessaires afin de nous expliquer pourquoi ils se sont trompés mais surtout pourquoi c'est parfaitement normal et que notre rôle se borne à subir sans protester.

Il est évident que le groupe UDC votera ce crédit mais il s'agit d'un oui forcé !

M. Daniel Loureiro donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Etant conscients qu'il s'agit d'un défaut de conception, nous trouvons malheureux de devoir intervenir sur une école qui n'a même pas encore 15 ans. Cependant, ces dégradations impactent la fonctionnalité du mobilier mais surtout la sécurité des enfants, des enseignantes et des enseignants qui risquent de se blesser sur ces portes devenues tranchantes. De ce fait, cette intervention est donc indispensable et urgente.

Nous votons favorablement à cette demande de crédit et soutenons l'amélioration des détails du mobilier qui le rendront moins sujet au vieillissement et donc plus durable.

M. Dimitri Bachmann explique qu'il ne s'agit pas de la première école mal conçue car il en a vu de nombreuses ces dernières années. Il apparaît que les architectes ne vivent pas forcément dans le même monde que les enseignants et les élèves. M. Dimitri Bachmann donne ensuite lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :



Les travaux mentionnés à ce point se révèlent pertinents. En effet, pour avoir eu l'occasion de me servir de ces célèbres évier dans un cadre professionnel, je dois reconnaître qu'ils ne sont pas des plus pratiques tant pour les enseignants, les élèves et pour le bâtiment.

Les dégradations qui pourraient en découler pourraient donc être beaucoup plus onéreuses, il vaut donc mieux prévenir que guérir.

Le groupe PDC-Vert'Libéraux soutiendra donc la demande de crédit d'investissement du Conseil administratif.

Mme Jacqueline Menoud voudrait savoir si de nouveaux chantiers seront confiés à cet architecte par la commune. M. Pascal Uehlinger garantit que cela ne sera pas le cas dans le cadre d'un mandat direct, à savoir une procédure de gré à gré. Cependant, au-delà d'un certain montant, la commune a l'obligation de réaliser des appels d'offre ou des concours. Dans ce cas, le jury est composé davantage de professionnels que de non professionnels, et il est possible que ce bureau gagne le concours. A long terme, il se pourrait donc, selon le système existant, que ce bureau regagne un concours sur la commune de Thônex.

Mme Jacqueline Menoud souligne que ce système devrait peut-être être amélioré.

Selon M. Pascal Uehlinger il s'agit d'un long débat. Ces appels d'offre sont imposés aux communes, et représentent une obligation légale. Soumettre des modifications relève des compétences du Grand Conseil et non de celles de la commune mais la remarque de Mme Jacqueline Menoud est tout à fait justifiée.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 135'000,-
en vue de la rénovation des meubles sous les éviers de l'Ecole Marcellly

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la date de construction de cette école, terminée en 2009 et que des problèmes de vieillissement apparaissent déjà sous différentes formes,
- Attendu qu'il convient de réaliser des travaux de rénovation des meubles sous les éviers des classes afin d'éviter les problèmes d'humidité,
- Attendu que le projet de réalisation de travaux dans les 17 classes se fera en plusieurs étapes,
- Attendu que des matériaux mieux adaptés seront utilisés et permettront de rénover tous les éléments défectueux,
- Vu le préavis favorable à la commission travaux, bâtiments du 19 janvier 2021,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 28 janvier 2021,

sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 135'000.- pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école Marcelly
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de 135'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès l'utilisation du bien qui est estimée à 2022.

10. Demande d'un crédit d'étude de CHF 165'000,- pour permettre la réalisation d'un projet de rénovation de la villa Vincent (13, avenue Tronchet)

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué aux Finances et aux Travaux, Bâtiments, relève le brillant exposé réalisé par M. François Fortuna concernant l'historique de cette maison. Certains magistrats auraient préféré la démolir, ce qui n'a pas été possible compte tenu du fait qu'il s'agit d'une ancienne maison du type Le Corbusier et que l'OPS a décidé de maintenir ce bâtiment dans un état proche de sa situation d'origine. Il a donc été envisagé de lui trouver une affectation et il s'agit pour cela de mandater une personne afin de réaliser des investigations, ce qui justifie ce crédit d'étude.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, annonce que cette dernière a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité, soit par 7 voix pour.

La discussion est ouverte.

Passant souvent devant ce bâtiment, M. Pierre Bickel s'est demandé ce qu'était cette « verrue » qui donne une mauvaise image au nouveau bâtiment administratif se trouvant derrière. Cependant, comme l'a dit M. Pascal Uehlinger, il n'est pas question de détruire cette maison. Suite au brillant exposé de M. François Fortuna, M. Pierre Bickel s'est questionné quant à la possibilité d'associer des enseignants et des étudiants de la Haute Ecole d'Architecture de Genève à cette première étude. Il donne lecture de sa proposition d'amendement :

Considérant l'intérêt de cet objet, tant au niveau de l'histoire de l'architecture, de la conservation patrimoniale, des contraintes que pose sa rénovation, et de l'utilisation publique qui pourra en être faite ensuite,

- *le Conseil municipal propose d'associer, dans la mesure du possible, la Haute Ecole d'Architecture de Genève (HEPLA), ses enseignant-e-s et ses étudiant-e-s à cette étude.*

M. Philippe Calame fait une déclaration au nom du groupe PDC-Vert'Libéraux :



Le groupe PDC-VertLibéraux est très heureux que la commune se lance dans ce projet d'étude de ce bâtiment emblématique, vu ses qualités architecturales d'entre-deux-guerres. Il a également beaucoup apprécié que le Conseil administratif, dans ses pré-études d'utilisation de ce futur bâtiment, ait proposé d'y consacrer un local d'une ampleur adéquate pour le jumelage avec la commune de Graveson, sachant que l'année prochaine, le 50^{ème} anniversaire de ce jumelage qui perdure sera fêté. Ce local sera bien mieux que les vitrines qui se trouvent du côté de la police municipale, à la rue de Genève. Le groupe souhaite également que le Conseil municipal, en commission à définir par le Conseil administratif, puisse, le moment venu, être associé aux discussions sur les futures occupations de ce bâtiment afin de lui trouver une affectation tournée au maximum vers la population, sachant que cela ne sera pas forcément aisé compte tenu de la forme des locaux.

Mme Virginie Moro donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Le groupe PLR félicite en premier lieu Monsieur Fortuna et son équipe pour leur travail et la leçon d'architecture en lien avec la villa Vincent. Il s'agit d'un nouveau crédit d'étude qui s'inscrit sur une longue liste de crédits à laquelle le PLR reste attentive. Le groupe PLR soutient toutefois ce crédit en vue de la réaffectation de cette villa, qui sera une vitrine pour le nouveau bâtiment administratif et qui participe au maintien d'un patrimoine historique et reconnu.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Avec ce budget à quoi sommes-nous donc confrontés. A une villa moderniste d'une valeur exceptionnelle selon l'OPS. (CMNS du 26.06.2007). Une ruine, une horreur sans nom, moche, vieille décrépie dirait le béotien un tant soit peu doué du sens de l'esthétisme. Qui a donc raison ?

En fait nous parlons d'une villa dont l'unique but était d'être fonctionnelle. Elle n'a pas été construite pour durer et ne devait pas voir son trentième anniversaire. Par contre démunie de tout confort il était prévu qu'elle soit dupliquée à l'infini pour loger les masses laborieuses.

Nous voilà donc avec un cadeau empoisonné... 165'000.--CHF cela fait cher pour un crédit d'étude destiné à nous expliquer comme avaler une couleuvre.

L'unique utilité que nous accordons à ce bâtiment est la possibilité d'organiser échelle 1/1 un exercice de protection civile puis de vendre les gravats à une entreprise ou des morceaux à des touristes s'ils reviennent un jour !

Malheureusement l'Office du Patrimoine et des Sites en a décidé autrement. Il est vrai que grâce aux urbanistes les petits carrés de béton reviennent à la mode en remplacement de coquettes villas. Peut-être est-ce parce qu'il est possible de confiner plus d'êtres humains dans le volume d'un cube.

Le groupe UDC, contraint et forcé, votera oui à ce crédit.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de procéder au vote de l'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale.

M. Stephen Knörr se demande si cet amendement ne reviendrait pas à se compliquer la tâche sachant que ce sont des architectes qui obligent la commune à conserver ce type de bâtiment et qui oublient de prévoir des matériaux résistant à l'eau autour des éviers.



Comme il l'a dit en commission, M. Pascal Uehlinger relève que cette proposition du groupe Alternative Ecologique et Sociale peut être l'opportunité d'ouvrir à des jeunes un motif de réflexion. Ces derniers pourraient amener des propositions nouvelles, différentes de celles émanant d'architectes vieillissants qui seraient intéressés à réaliser un projet en fonction de leurs lubies. M. Pascal Uehlinger ne voit pas d'objection à suivre cette proposition, qui n'augmentera pas le coût mais permettra peut-être d'apporter à ce projet une vision plus jeune et moderne. Il soutiendra donc cette proposition si ce fonctionnement n'est pas trop encombrant pour la commune.

M. Florian Wünsche n'est pas opposé à l'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale mais voudrait savoir pourquoi celui-ci s'est cantonné à l'HEPIA et ne s'étend pas au-delà, sachant par exemple qu'il existe un département d'architecture à l'EPFL.

M. Philippe Noël salue les propos de M. Pascal Uehlinger. Les ouvertures fournies par des personnes destinées à devenir des professionnels et ayant un regard neuf pourront peut-être aider la commune, et M. Stephen Knörr également, à voir le monde différemment. Quant à la question de M. Wünsche, le groupe a pensé local, sachant qu'un certain nombre de personnes sont à disposition dans le cadre de l'HEPIA. Il pourrait être imaginé que ces dernières aient des contacts avec d'autres, mais pour ne pas trop alourdir le fonctionnement, l'amendement s'est limité à cette école du canton de Genève.

M. Daniel Loureiro précise qu'hormis le caractère local de l'HEPIA, cette dernière est plus axée sur la pratique que l'EPFL. Ce type d'exercice a déjà été mis en place dans le cadre de l'HEPIA dans d'autres espaces à Genève.

Selon M. Richard Stark, la proposition est intéressante. Cependant, il regrette qu'elle n'ait pas été formulée lors de la commission des travaux et bâtiments du 19 janvier dernier, ce qui aurait permis d'aboutir lors du Conseil municipal à une décision définitive. Ne proposer cet amendement que maintenant fait encore perdre du temps dans le processus nécessaire pour effectuer les travaux.

M. Pierre Bickel est fautif de ne pas être intervenu à la commission des travaux et bâtiment mais explique qu'il lui a fallu un temps de digestion après l'exposé de M. François Fortuna et qu'il a parlé de cette proposition lors de la commission des finances qui a suivi.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne une nouvelle fois lecture de l'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Considérant l'intérêt de cet objet, tant au niveau de l'histoire de l'architecture, de la conservation patrimoniale, des contraintes que pose sa rénovation, et de l'utilisation publique qui pourra en être faite ensuite,

- *le Conseil municipal propose d'associer, dans la mesure du possible, la Haute Ecole d'Architecture de Genève (HEPLA), ses enseignant-e-s et ses étudiant-e-s à cette étude.*

Au vote :

- La proposition d'amendement du groupe Alternative Ecologique et Sociale est acceptée par 23 voix pour et 3 abstentions.



La parole n'étant plus demandée, la délibération amendée est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'étude de CHF 165'000,-
pour la réalisation d'une rénovation de la villa Vincent, avenue Tronchet

- vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu son acquisition en 2009 par la collectivité et son inscription en 2012 à l'inventaire des bâtiments protégés et son importance historique sur la commune,
- vu sa position dans la commune, en zone de développement 3 à destination d'équipement public,
- vu l'étude qui a été menée afin de définir les coûts et honoraires d'une demande de rénovation,
- vu la nécessité d'obtenir une autorisation de construire,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments du 19 janvier 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 janvier 2021,
- considérant l'intérêt de cet objet, tant au niveau de l'histoire de l'architecture, de la conservation patrimoniale, des contraintes que pose sa rénovation et de l'utilisation publique qui pourra en être faite ensuite,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité,

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 165'000.- afin de réaliser une étude chiffrée et d'obtenir une autorisation de construire pour poursuivre l'étude du projet des travaux de rénovation et de réhabilitation de la villa Vincent dont l'affectation définitive pourra évoluer.
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
4. D'associer, dans la mesure du possible, la Haute Ecole d'Architecture de Genève (HEPIA), ses enseignant-e-s et ses étudiant-e-s à cette étude.



11. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'130'000,- nécessaires pour couvrir les coûts de construction du nouveau bâtiment administratif de l'avenue Tronchet

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué aux Finances et aux Travaux, Bâtiments, précise tout d'abord que cette demande de crédit complémentaire est en lien avec le point suivant du présent ordre du jour. Certains Conseillers ont connu le projet des jardins suspendus, qui était une extension de la mairie actuelle et avait été devisé par M. Zanghi à hauteur d'environ 20 millions de francs. Ce projet qui avait gagné un concours avait donné lieu, après discussions en commission et modifications, à un vote de crédit de 30 millions qui avait de fortes chances de conduire à une forme de référendum. Cet objectif a donc finalement été écarté et un nouveau projet a été présenté quelques années plus tard. Celui-ci propose deux lieux, notamment le bâtiment de l'avenue Tronchet 13 qui a pour but de devenir un guichet unique. Ce projet a été développé par la commission avec l'aide de M. François Fortuna qui a terminé le travail et déposé une autorisation de construire. Cependant, la commune n'ayant pas vocation à endosser à la fois le rôle de réalisateur et de constructeur, a été émise l'idée d'appeler un candidat pour réaliser le projet tel que soumis à autorisation de construire. Habituellement, selon le processus traditionnel, la demande de crédit de réalisation est présentée lorsque 80 voire 100% des soumissions sont rentrées, ce qui permet d'obtenir un chiffre relativement précis. Ici, le projet a été autorisé et la commune a fait appel à un mandataire extérieur, qui a chiffré le système de construction au cube, sans tenir compte d'éventuelles contraintes géotechniques et de terrain. C'est pourquoi un crédit complémentaire est présenté aujourd'hui pour terminer le chantier qui connaît un dépassement de CHF 1'130'000.-. Un premier tiers de ce montant est lié à l'augmentation du volume du bâtiment et un deuxième à l'ameublement, afin de répondre au standing des autres bâtiments de la mairie déjà rénovés. Le dernier tiers de ce montant comprend les éléments qui visent à répondre à la demande d'augmenter la pleine-terre et le nombre d'arbres d'un certain gabarit pour diminuer la température. Il se compose également du matériel informatique complémentaire et des honoraires du mandataire.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, informe que cette dernière a approuvé la demande de crédit complémentaire à l'unanimité, soit 7 voix.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Loureiro rappelle qu'il a été expliqué lors de la commission travaux et bâtiments que ces frais étaient essentiellement liés au surdimensionnement de la dalle, initialement prévue à 40 cm et qui par la suite est montée à 110 cm. M. Daniel Loureiro se demande si cette différence aurait pu être évitée, sachant que les architectes devraient être capables de pré-dimensionner une dalle ou de se renseigner auprès d'un ingénieur.

M. Pascal Uehlinger relève que M. François Fortuna, lorsqu'il travaille sur un projet, ne peut remplir le rôle d'ingénieur CVSC qui quant à lui mandate un ingénieur spécialisé dans la statique du bâtiment pour réaliser ces mesures. Dans ce cas, la distance des porteurs n'avait pas été évaluée correctement et il a fallu excaver davantage pour compenser cette sur-structure. Si le processus traditionnel avait été adopté, à savoir si la commune avait appelé les différents mandataires dans le crédit d'étude et avait fait soumissionner les offres, cette dépense aurait été intégrée. L'architecte est venu réaliser une mesure du volume au cube, ce qui n'était pas le rôle de M. François Fortuna.



Selon M. Fabrice Boux de Casson, il a été mentionné que l'augmentation du volume était due au fait qu'il avait fallu creuser davantage.

M. Pascal Uehlinger précise qu'il a fallu augmenter la charge pour tenir, ce qui a nécessité de creuser davantage.

M. Fabrice Boux de Casson a bien compris cela mais relève que la proposition mentionne le volume construit et l'augmentation de l'enveloppe du bâtiment. Il voudrait savoir s'il s'agit du même élément ou de deux éléments différents sachant que l'augmentation de l'enveloppe du bâtiment n'a jamais été mentionnée auparavant.

M. Pascal Uehlinger explique, de mémoire, que l'enveloppe est la partie située à l'extérieur avec l'escalier de secours. Le volume construit représente quant à lui le volume en mètre cube du bâtiment, qui a augmenté.

M. Frédéric Piguet donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

L'argent qui nous est demandé ce soir est conséquent, non seulement à ce point de l'ordre du jour mais encore plus au point suivant. Ces projets sont venus dans une période chargée pour le service technique.

Il faut dire que le service technique n'a pas été dimensionné pour une telle charge de travail. Outre la mairie, outre Tronchet, il a fallu s'occuper de Belle-Terre, dont un groupe scolaire, probablement en collaboration avec l'Etat, de l'élargissement de la route de Jussy, de la mise en sens unique d'une autre partie de la route de Jussy, de la mise en sens unique du chemin de la Mousse. Et tout ça avec un service technique dont le personnel n'a pas été renforcé alors même que son volume de travail avant l'ensemble de ces chantiers était extrêmement réduit et que ces chantiers annonçaient une surcharge. Bref, tout indique que le Conseil administratif aurait dû anticiper cette surcharge et doter le service technique des moyens en personnel indispensables afin d'éviter les problèmes qui font l'objet des points 11 et 12 de notre ordre du jour. Engager du personnel pour un temps limité de deux ou trois ans peut se faire de différentes façons, c'est connu et cela ne présente pas de difficulté particulière. Il y a eu une erreur à mon sens conséquente et il est à espérer que le Conseil administratif en tirera les enseignements. Du point de vue du vote, le groupe PDC-VL votera oui à ces crédits pour ne pas retarder le chantier.

M. Pascal Uehlinger ne peut donner entièrement tort à ces propos mais souhaite tout de même les pondérer.

M. Gaétan Simili a été engagé sur un poste à 60% pour absorber une partie de cette surcharge qui a été anticipée et devrait encore se prolonger environ deux ans, avant que le service ne se réoriente sur d'autres projets plus légers. Il y a trois ou quatre ans, lors de la transition comptable du modèle MCH1 au modèle MCH2, le service de M. Zeder a été passablement sollicité, mais la commune a été exemplaire et a pu réaliser cette transition correctement. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les services peuvent être sollicités, de déterminer ce qui est acceptable et de trouver un équilibre entre les périodes très chargées et celles qui le sont moins. M. Pascal Uehlinger pense que la situation actuelle est largement acceptable. Il arrive que la commune engage un AMO, mais certains diront que dans le cas de l'école Marcelly par exemple, cela n'a pas mieux fonctionné. En effet, M. Pascal Uehlinger a davantage confiance dans le personnel communal que dans un AMO extérieur qui peut se révéler être autant une bonne qu'une mauvaise surprise. M. Frédéric Piguet a peut-être partiellement raison mais M. Pascal Uehlinger ne remettrait pas entièrement en question le système mis en place et réaffirme la confiance qu'il voue au suivi réalisé par le personnel communal.



Selon M. Frédéric Piguet, c'est une chose de ne pas engager les bonnes personnes, mais il ne faut pas pour autant insinuer qu'il n'y a pas eu un problème majeur.

M. Pascal Uehlinger relève que les propos de son préopinant ne tiennent qu'à lui.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'130'000.- nécessaires pour couvrir les coûts de construction du nouveau bâtiment administratif de l'avenue Tronchet

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
- vu la délibération approuvée par le conseil municipal le 20 avril 2017 ouvrant un crédit de CHF 5'980'000.- en vue de la réalisation du projet de construction d'un bâtiment administratif avenue Tronchet 13, ainsi qu'un crédit de CHF 500'000.- pour financer les éléments optionnels soit une étude de géotechnique, des travaux de cuvelage et un mandat d'assistance à maître d'ouvrage si nécessaire.
- Vu les coûts additionnels prévus liés notamment à :
 - l'augmentation du volume construit ;
 - l'acquisition de l'ameublement des nouveaux locaux ;
 - l'acquisition d'équipement audio / vidéo pour la future salle du conseil municipal ;
 - les aménagements extérieurs dont le projet a évolué,
- vu la nécessité de réadapter le montant des amortissements de CHF 6'480'000.- qui figurent au budget de fonctionnement 2018 à 2047 et qui présentent un dépassement de CHF 41'822.- dans le compte de la charge annuelle d'amortissement de l'exercice 2021,
- vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 19 janvier 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 janvier 2021,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

décide

par 25 voix pour, 1 abstention,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 1'130'000.-, nécessaire pour couvrir les coûts de construction du nouveau bâtiment administratif de l'avenue Tronchet.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2047.



3. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 41'822.-, pour permettre d'adapter le montant de la charge annuelle d'amortissement du coût de cette réalisation, sous la rubrique 0290.330.
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 41'822.- sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 3'930'000.- nécessaire pour couvrir les coûts de construction de l'extension de la Mairie

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué aux Finances et aux Travaux, Bâtiments, précise que créer le document présenté a été plus complexe qu'imaginé et que l'administration ne voulait pas se limiter à inscrire la somme discutée lors de la commission des finances, à savoir le delta entre le montant voté dans le passé et celui présenté en commission. Le document est donc beaucoup plus complet et comprend les éléments connus de la législature passée, à savoir qu'une partie des coûts avait déjà été énoncée lors de la commission du 31 octobre 2019 pour un montant légèrement supérieur à 1,8 millions. Finalement, des coûts complémentaires se sont additionnés pour aboutir au montant final après soumission. Celui-ci est situé au-delà des 20% acceptés communément dans ce type de projet, et il existe des incertitudes quant à la manière dont le coût a été calculé à l'origine, sachant qu'il n'a pas pris en compte la nécessité d'installer des palplanches et le fait qu'il s'agissait de terrains pollués. En outre, M. Pascal Uehlinger a demandé que la liste de toutes les entreprises ayant travaillé sur ce chantier soit réalisée. Il s'avère que seules deux entreprises ne sont pas genevoises, à savoir l'entreprise KONE basée à Sion qui s'est chargée des ascenseurs à hauteur de CHF 60'000.- pour Louis Valencien et de CHF 110'000.- pour l'extension de la mairie, et l'entreprise Högg Liftsysteme AG basée à Lausanne qui réalise le montage spécifique pour les personnes handicapées visant à compenser les quelques marches créées entre le bâtiment principal et l'extension de la mairie. Il est donc du moins possible d'apprécier le fait que les deniers publics engagés et engendrés par cette dépense vont essentiellement à l'économie genevoise, et notamment thônésienne. Le contexte actuel de crise sanitaire est difficile pour les entreprises mais la commune de Thônex participe à leur fournir du travail.

M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, indique que cette dernière a approuvé cette demande de crédit complémentaire par 7 oui, soit à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Avez-vous déjà été assailli par un sentiment désagréable mais indéfinissable, comme un arrière-goût d'insatisfaction. Un peu comme si la pomme de Guillaume Tell avait été une citrouille. Le but est atteint mais le style n'y est pas.

Ce soir face à ce crédit complémentaire c'est un peu notre ressenti. Certes, en 2017, lors du vote initial, le Conseil administratif avait expliqué que face à une cabale menée par d'obscures forces cantonales épaulées par une mafia d'architectes l'unique échappatoire était de recourir à un pis-aller. Le budget de base avait donc été calculé à la louche.



Ce qui n'a pas empêché un vote favorable et unanime, mais avons-nous pour autant délivré un blanc-seing à l'exécutif. Non ! Puisqu'en contrepartie, le Conseil administratif s'engageait « en temps voulu » à revenir en commission des travaux après chaque retour de soumission ou graves contraintes.

« En temps voulu » trois ans en fait car aucune des commissions « Travaux et bâtiment » suivantes jusqu'à il y a peu n'a abordé le sujet.

Assurément nous avons été inconséquents. « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient » mais le Conseil administratif avait le devoir moral de nous informer régulièrement, ce qui n'a pas été fait !

Ce soir nous nous trouvons devant le cruel dilemme, celui de ne peut-être pas avoir d'autre solution que de voter oui !

M. Fabrice Boux de Casson est quelque peu étonné de certains propos développés ici. Il avait précisément été explicité que les frais concernant l'ameublement du bâtiment de l'avenue Tronchet n'étaient pas compris dans le budget et qu'ils devraient être votés par la suite. De même, en octobre dernier, M. Fabrice Boux de Casson a annoncé qu'il y avait des coûts considérables mais personne n'a posé de question à ce sujet. Il ne comprend donc pas pourquoi certaines personnes semblent maintenant surprises, sachant que le Conseil municipal a régulièrement été averti du fait qu'il y aurait des frais supplémentaires.

M. Stephen Knörr relève qu'il existe une différence entre les informations transmises entre deux portes en fin de commission ou de Conseil municipal et la tenue d'une commission destinée expressément à un problème qui a surgi et pour lequel il est possible d'envisager des solutions. Il y a effectivement eu des informations et des commentaires mais aucun ordre du jour depuis 2017 n'a été attribué directement à un problème qui serait survenu, à un retour de soumission, ou au choix des entreprises.

Selon M. Fabrice Boux de Casson il est très facile de relire les discussions des commissions et de montrer que le problème a été soulevé à plusieurs reprises. Dans les documents reçus hier soir, il est souligné que le 31 octobre 2019, une somme considérable avait été évoquée, dont le montant est explicité.

M. Pascal Uehlinger précise que le procès-verbal du 31 octobre 2019 mentionne un éventuel dépassement de CHF 490'000.- sur un total de plus de 11 millions. Un chiffre avait été donné durant cette séance, à savoir une somme approximative de 11,8 millions, au lieu des 9,9 millions. CHF 1'820'000.- étaient donc déjà connus et il n'est pas possible de dire que ces chiffres n'ont pas été expressément mentionnés en commission.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Au nom de l'Alternative Ecologique et Sociale, je vais, modestement, car je ne siégeais pas encore à ce conseil au moment des faits, me permettre de rappeler à cette assemblée deux ou trois points figurant au pv de la séance du CM du 11 avril 2017 traitant du vote du crédit destiné à l'extension de la Mairie.

Le projet d'extension date d'une vingtaine d'années. Le premier, réalisé suite à un appel d'offre, avait finalement été écarté après un parcours singulier. En effet, estimé tout d'abord à un prix oscillant entre 16 et 20 millions, ce projet avait atteint finalement les 30 millions. Voté par le CM en 2009 avant d'être combattu par un référendum communal et abandonné la même année par un nouveau vote du CM qui craignait un désaveu dans les urnes.



Le second projet qui a été proposé au CM lors de la législature 2015-2020 n'était pas cette fois issu d'un appel d'offre, il prévoyait un coût de 9 980 000 francs lorsqu'il a été voté en avril 2017. M. le Maire annonçait à ce moment-là divers éléments qui auraient pu, peut-être, inquiéter le CM : pas de concours donc pas de soumission de crédit de construction, le chiffre de 9 000 000.- proposé a été articulé, anonymement, par un architecte, c'est dire s'il ne souhaitait pas se mouiller. Ensuite, aucune étude de terrain n'avait été réalisée, nous allions donc creuser sans savoir sur quoi nous allions tomber.

Enfin M. Ueblinger mettait en garde... je lis le PV du CM : « Il est difficile d'estimer la somme à investir, car l'Etat est encore capable de mettre des bâtons dans les roues de la commune. Son projet doit en effet être préavisé par plusieurs commissions dont la Commission de concours et des appels d'offres (CCAO) que M. le Maire qualifie de « mafia des architectes ».

Nous pouvons dire ce soir que M. Ueblinger avait raison et que ces petites piques furent bien rendues à la commune.

Le Conseil municipal de l'époque a dans son ensemble voté le crédit proposé, certains estimaient que de grosses économies avaient été faites par rapport au projet précédent et qu'il n'était plus temps d'attendre. Le montant a donc été voté.

Mais sur quelle base ? Et pourquoi nous retrouvons nous ce soir à voter une telle rallonge qui correspond à plus d'un tiers du crédit initial ?

A notre sens, plusieurs erreurs ont été commises, et les torts sont partagés.

Tout d'abord le Conseil administratif a présenté un coût qui nous paraît aujourd'hui fantaisiste puisqu'aucune soumission n'a été faite à l'époque et qu'ensuite, l'autorisation de construire n'étant pas en force, il était évident que le canton pouvait, c'est son droit le plus strict, demander des modifications. Nous en votons le résultat ce soir.

Ensuite, le Conseil municipal de l'époque ne s'est visiblement pas posé la question des éventuels coûts supplémentaires à venir et il a souhaité avancer rapidement. Trop rapidement.

Si à l'époque le premier projet avait été refusé car trop coûteux, celui pour lequel nous votons aujourd'hui une rallonge de près de 4 millions l'aurait peut-être aussi été si le coût total avait été connu.

La rallonge financière qui est demandée ce soir coûtera à chaque habitante et habitant de la commune un peu plus de 250.- par personne. Dans ces conditions le groupe Alternative souhaite qu'à l'avenir plus de sérieux, de rigueur et moins de précipitation soient mis dans l'examen des projets qui nous sont soumis.

Au nom du groupe Alternative Ecologique et Sociale, M. Philippe Noël demande une brève suspension de séance. M. Stephen Knörr mentionne que le groupe UDC soutient cette demande.

La Présidente accorde la suspension de séance.

La séance est suspendue de 21h31 à 21h36.

A la reprise, M. Bastien Leutenegger rappelle qu'il avait été demandé, en commission des finances, qu'une garantie soit donnée sur le fait que ce crédit complémentaire couvrirait l'ensemble des travaux.



M. Pascal Uehlinger précise qu'il existe toujours, dans les chiffres présentés, CHF 215'000.- de divers et imprévus qui, en principe, si tout a été calculé, ne devraient pas être dépensés. M. Pascal Uehlinger a donc bon espoir que l'enveloppe demandée ne sera pas dépassée et de loin pas dépensée dans sa totalité.

M. Bastien Leutenegger relève que si ce crédit n'était pas voté, les travaux seraient arrêtés et l'administration ne pourrait pas travailler dans de bonnes conditions à l'avenir, ce qui n'est évidemment pas acceptable pour le groupe Alternative Ecologique et Sociale. La position de ce dernier est donc de voter ce crédit.

M. Stephen Knörr mentionne que le Conseil municipal pourrait s'opposer à ce crédit par un vote négatif, une fronde ou une jacquerie, mais qu'il n'est pas possible de laisser l'administration travailler indéfiniment dans des containers. Le groupe UDC votera également favorablement ce crédit tout en rappelant que le législatif légifère et que l'exécutif exécute.

M. Pascal Uehlinger souligne que la réalité est bien connue et espère ne pas avoir à se retrouver dans une situation similaire à l'avenir. S'agissant des espaces publics des Communaux d'Ambilly, le coût est, sous réserve du pavillon des jardiniers, discuté en aparté, actuellement inférieur de 1,3 millions, à l'enveloppe de plus de 42 millions votée par le Conseil municipal, sachant que la majorité des soumissions sont rentrées. M. Pascal Uehlinger revient sur l'extension de la mairie en admettant que l'architecte a sa part de responsabilité mais qu'il a également la sienne en bout de chaîne. Il précise qu'il est ici pour assumer cette responsabilité et non pour exposer les collaborateurs de la mairie tout en expliquant que les dossiers de l'architecte sont parfois difficiles à suivre. Si les factures finales étaient réalisées aujourd'hui, l'objet ne serait évidemment pas terminé et ces locaux seraient inutilisables mais l'enveloppe votée ne serait pas dépassée. M. Pascal Uehlinger termine en soulignant qu'il comprend la situation inconfortable dans laquelle se trouvent les Conseillers municipaux par rapport à ce montant.

M. Frédéric Piguet répond à M. Stephen Knörr en indiquant qu'il existe un juste milieu entre la jacquerie et « le vote façon Albanie d'Enver Hoxha », dont il se revendique.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 3'930'000.-
pour couvrir les coûts de construction de l'extension de la Mairie et
la réfection de la salle Louis-Valencien

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la délibération votée par le conseil municipal le 11 avril 2017, pour un crédit de CHF 9'980'000.- en vue de la construction de l'extension de la mairie,
- vu que ce projet de construction incluait aussi bien les travaux de l'extension de la mairie que ceux de la salle Louis Valencien,
- vu les « devis estimatifs et coûts supplémentaires , récapitulation du coût des travaux » reçu le 21 janvier 2021 pour le bâtiment Louis-Valencien ainsi que pour l'extension de la mairie de BM architectes,



- vu la nécessité de réadapter le montant des amortissements de CHF 9'980'000.- qui figurent au budget de fonctionnement 2018 à 2047 et qui présentent un dépassement de CHF 145'546.- dans le compte de la charge annuelle d'amortissement de l'exercice 2021,
- vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 19 janvier 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 28 janvier 2021,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

décide

par 24 voix pour, 2 abstentions,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 3'930'000.-, nécessaire pour couvrir les coûts de construction de l'extension de la mairie et de la réfection de la salle Louis-Valencien.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2047.
3. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2021, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 145'546.- pour permettre d'adapter le montant de la charge annuelle d'amortissement du coût de cette réalisation, sous la rubrique 0290.330.
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 145'546.- sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

M. Richard Stark trouve sincèrement regrettable que des personnes s'abstiennent sur ce point.

M. Philippe Noël ne comprend pas l'intervention de son préopinant, sachant que le principe de la démocratie est que chaque personne vote librement. Il n'existe aucune raison de faire de commentaire à ce sujet durant la séance. Après, cela est différent.

13. Motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale intitulée « Soutenons davantage nos artistes locaux »

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la motion.

motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale, intitulée :
« Soutenons davantage nos artistes locaux »

La crise liée au COVID-19 cause de nombreux dommages sur le plan sanitaire évidemment, mais aussi sur les plans économique et culturel.



Dans le domaine culturel, la commune de Thônex s'engage depuis plusieurs années à soutenir les artistes de spectacles locaux, notamment au travers d'une programmation riche et variée dont la qualité n'est plus à démontrer. Toutefois, si nous souhaitons dans les années à venir, voir cette qualité perdurer, il nous faudra proposer davantage afin que ces artistes locaux continuent d'exister et de travailler. Car sans eux, point de spectacle.

La crise sanitaire actuelle a en effet largement touché le monde du spectacle vivant. Il est aujourd'hui extrêmement difficile voire impossible de travailler dans la perspective d'une création artistique, ceci non seulement au niveau de la répétition des spectacles- les locaux étant fermés et le nombre de personnes pouvant se réunir limité- mais également au niveau de leur programmation, car bon nombre de salles de spectacles ont suspendu leurs activités, volontairement ou sous la contrainte.

Cet état de fait amène une autre difficulté qui est la recherche de financement. Il est en effet très difficile d'obtenir des subventions pour une création dont on ne sait si elle pourra être représentée. De ce fait, il est pour beaucoup impossible de garantir des salaires aux professionnels du spectacle et donc de mener à bien un projet.

Pour pallier, modestement à ces difficultés, la motion qui vous est soumise ici, propose la création d'une ou plusieurs bourses d'aide à la création. Celles-ci pourraient être délivrées sous forme pécuniaire et/ou en nature.

Un appel à projet pourrait ainsi être lancé et, selon les montants mis à disposition, une ou plusieurs bourses pourraient être délivrées. Celles-ci pourraient être composées d'avantages en nature comme la mise à disposition de locaux de répétitions.

Les lauréats seraient désignés par un comité composé notamment du Service Culturel de la commune et d'autres acteurs à déterminer (CA en charge, membres de la commission culture ou de la société civile par exemple).

Les lauréats de leur côté s'engageraient à produire leur spectacle durant la saison culturelle.

Tous les arts vivants seraient concernés (musique, danse, théâtre) par cette forme de soutien.

Ces bourses seraient délivrées en premier lieu aux artistes professionnels résidant sur la commune ou ayant un ancrage dans la région.

Les candidates et candidats devront bien évidemment fournir un dossier complet expliquant leur projet, les budgets et plan de financement, ainsi qu'une présentation de la compagnie ou de l'artiste.

Un tel système d'aide à la création permettrait de donner des perspectives à un monde du spectacle vivant qui n'en a actuellement pas. Il pourra s'agir de soutenir un projet interrompu par la crise ou d'encourager de nouvelles créations. En bref, de permettre aux artistes locaux de travailler.

Considérant:

- la fragilité économique inhérente au statut d'artiste;
- la crise sanitaire actuelle et les restrictions qui lui sont liées, aggravant encore la situations des dits artistes ;



- l'interruption et/ou l'annulation de créations de bon nombre d'artistes ;
- l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture du 20 mars 2020 ;
- l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19, datée du 14 octobre 2020 ;
- la nécessité de soutenir et d'apporter des perspectives aux domaines des arts vivants

le conseil municipal invite

le conseil administratif

- à étudier la possibilité de créer une ou plusieurs bourses d'aide à la création et d'en définir les modalités d'attribution en commission de la Culture ;
- à tenir régulièrement informé le conseil municipal sur les avancées de ce projet.

Pour le groupe Alternative Ecologique et Sociale
Bastien Leutenegger

La discussion est ouverte.

M. Stephen Knörr se demande si l'auteur de la motion, à laquelle le groupe UDC n'est par ailleurs pas favorable, voudrait la retirer pour la présenter sous forme d'une délibération, qui a des mesures contraignantes. Il se souvient que durant la période Covid, des voix s'étaient élevées pour mentionner que le Conseil administratif restait quelque peu secret, d'où cette proposition.

M. Bruno da Silva ne comprend pas de quelle discrétion veut parler M. Stephen Knörr, si ce n'est celle d'avoir toujours garanti un report et une date aux partenaires culturels, d'avoir mis en place une politique d'indemnisation, et d'avoir décliné sous une forme compatible avec le Covid certains événements en lien avec la culture. De façon plus générale, M. Bruno da Silva invite les Conseillers municipaux à réfléchir au fait qu'un fonds intercommunal d'aide à la création dépendant de l'ACG existe déjà. Il est doté de CHF 120'000.- et toutes les communes peuvent par le biais de ce fonds, en commission culture de l'ACG, soumettre une proposition pour un partenaire ou un projet situé sur le territoire communal. Thônex alimente ce fonds par le biais de sa contribution à l'ACG mais M. Bruno da Silva relève qu'il n'a, il est vrai, jamais été sollicité par la commune, fait qu'il trouve regrettable et auquel il compte bien remédier. Plusieurs projets en cours vont d'ailleurs être soumis à cette structure. Etant très ouvert au dialogue, M. Bruno da Silva termine en indiquant qu'il discutera très volontiers de cette motion en commission si elle est acceptée ce soir par le Conseil municipal. Cela pourrait également être l'occasion de présenter le fonctionnement du fonds intercommunal d'aide à la création de l'ACG et de comparer les deux mécanismes afin de mettre en place un concept mûrement réfléchi.

M. Bastien Leutenegger souligne à M. Stephen Knörr qu'il n'existe aucun élément contraignant dans cette motion. Il s'agit d'une proposition de confier cette idée au Conseil administratif, en qui il a confiance pour l'étudier, et de présenter les résultats en commission.



M. Stephen Knörr précise qu'il a parlé du Conseil administratif, à savoir de l'exécutif, et non du Conseiller administratif en particulier. En outre, il rappelle qu'une délibération définit une obligation alors que la réflexion sur une motion peut quant à elle être menée entre deux actions. M. Stephen Knörr relève par ailleurs que cette motion se rapporte à des articles de loi, et notamment à l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture du 20 mars 2020. Il s'avère que selon la page internet de la confédération, ce texte n'est plus en vigueur ce qui pose question quant à la légalité de la motion.

M. Bastien Leutenegger pense que cela ne pose aucun problème, sachant notamment que la deuxième ordonnance se situe dans la continuité. Il s'agit simplement de poser la base de ce qui a pu être fait au niveau de la confédération mais également dans les cantons et dans les communes.

La Présidente demande à M. Bastien Leutenegger s'il souhaite renvoyer cette motion en commission. Celui-ci précise que sa proposition est simplement de voter la motion. Si des personnes souhaitent un renvoi en commission, elles peuvent le proposer.

M. Stephen Knörr souhaiterait avoir une précision au sujet de ce que la motion nomme « l'ancrage local » car il se demande si cela comprend la France voisine. Cette question a son importance car la deuxième ordonnance qui est encore valable précise qu'elle ne s'applique qu'aux ressortissants habitant en Suisse.

M. Bruno da Silva rappelle que la motion invite le Conseil administratif à étudier la possibilité et à présenter les résultats en commission culture. Il s'agit donc bien de discuter de la possibilité d'un projet en commission culture. M. Bruno da Silva est tout à fait ouvert à comparer le dispositif mis en place par l'ACG avec ce qui est désiré par les motionnaires et ne voit pas l'intérêt de débattre ici des critères qui seront de toute façon discutés en commission, si la motion est acceptée.

M. Fabrice Boux de Casson constate qu'il existe un intérêt pour ce sujet dans ce Conseil municipal. Il regrette personnellement de ne pas faire partie de la commission qui pourrait en discuter et ne voit pas l'intérêt de s'arrêter sur de petits détails techniques. Il propose donc de passer rapidement au vote et mentionne qu'il est pour sa part très favorable à cette motion.

M. Alain Nicolet informe qu'en date du 13 novembre 2012, le Conseil municipal avait voté dans le budget une ligne de CHF 20'000.- suite à un projet de délibération déposé par le groupe PLR visant à attribuer une aide financière en vue de favoriser des actions culturelles. Jusqu'à présent la seule structure qui a reçu ce montant est l'Orchestre des Trois-Chêne. Il existe donc déjà une possibilité d'aider des projets à se mettre en œuvre.

M. Bastien Leutenegger est conscient de l'existence de cette ligne et précise qu'il ne s'agit pas d'enlever à l'Orchestre des Trois-Chêne ce qui lui est attribué. M. Alain Nicolet souligne que cette ligne existe pour encourager des projets culturels mais qu'elle n'est jamais utilisée. M. Bastien Leutenegger relève, sauf erreur, que cette ligne est à la discrétion du Conseil administratif et que ce n'est pas le propos de cette motion. Il est possible que le Conseil administratif indique, après réflexion, que cette ligne est utilisable dans le cadre de cette motion mais l'idée n'est pas de le contraindre à utiliser un moyen en particulier pour créer cette bourse. Au contraire, M. Bruno da Silva et le service culturel devront faire des propositions concernant les moyens à utiliser.



M. Philippe Noël souligne que la proposition faite permet au Conseiller administratif en charge de la culture de se pencher sur une question qui a du sens durant cette période de crise sanitaire avant de revenir devant la commission culture au moment qu'il jugera opportun. Les questions évoquées ici pourront être abordées durant la discussion en commission. M. Philippe Noël accorde toute sa confiance à M. Bruno da Silva et à son service et invite le Conseil municipal à voter rapidement.

M. Stephen Knörr ne pense tout d'abord pas qu'une ordonnance fédérale soit un point de détail. Il précise que cette ordonnance, qui est citée dans cette motion et doit donc être prise en compte, n'évoque pas les bourses dans les types d'aides financières qui peuvent être alloués. M. Stephen Knörr revient par ailleurs sur le considérant « la fragilité économique inhérente au statut d'artiste » en relevant que le terme « inhérente » dont la définition est « qui appartient essentiellement à un être, une chose ; qui est inséparable de » sous-entend que seuls les artistes vivent cette fragilité économique. Dire que la précarité est inhérente au monde de la culture revient à écarter bien des personnes.

La Présidente sait qu'elle doit être neutre mais est étonnée que le Conseil municipal, qui vient de voter un crédit d'environ CHF 4'000'000.- en quelques minutes, discute si longtemps de cette motion.

M. Dimitri Bachmann donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Cette période Covid-19 a mis notre économie à mal et nos artistes ne vont pas mieux. Nombreux sont les artistes touchés par des reports ou annulations de prestation. N'oublions pas qu'une prestation de reportée c'est souvent un jour sans salaire pour les artistes. Il conviendrait donc de ne pas les oublier et de leur montrer notre soutien, pas seulement à ce jour mais dans les années à venir.

Cette bourse ayant pour but de financer la création d'une performance et non la prestation, elle permet de valoriser plus encore le travail du milieu artistique. C'est pourquoi le groupe PDC-Vert'Libéral soutiendra cette motion au travers de laquelle nous demandons de prêter une attention particulière sur le point suivant déjà évoqué dans le titre de cette motion. A Genève le transit d'artistes internationaux est assez important et amène une rude concurrence à nos artistes locaux, c'est pour cela que nous souhaitons attirer l'attention du Conseil administratif dans la mise en place de cette ou ces bourses afin que nos artistes ne soient pas oubliés.

Mme Virginie Moro explique à M. Stephen Knörr que les ordonnances sont applicables, qu'elles soient mentionnées ou pas, si elles sont en vigueur, étant donné qu'elles font partie de la législation. Elle propose de voter rapidement cette motion qui demande simplement de mettre en place une réflexion.

M. Bastien Leutenegger précise que cette motion vise à soutenir les artistes locaux qui pourraient ensuite s'intégrer dans la programmation culturelle de Thônex.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote de la motion.

Au vote, la motion déposée par le groupe Alternative Ecologique et Sociale et intitulée « Soutenons davantage nos artistes locaux » est acceptée par 23 voix pour et 3 voix contre.



14. Motion déposée par le groupe PLR intitulée « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune »

M. Florian Wünsche donne lecture de la motion.

motion déposée par le groupe PLR, intitulée :
« Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune »

Exposé des motifs :

La situation climatique actuelle est un sujet que nul ne peut ignorer, et qui reste préoccupante. Notre Conseil Administratif semble en être conscient, puisqu'il a déjà entrepris depuis plusieurs années différents travaux visant à tendre vers une plus grande neutralité climatique, et qui ont permis à notre commune l'obtention du label « Cité de l'énergie », grâce par exemple à l'installation de panneaux solaires sur plusieurs toits de bâtiments communaux, ainsi que l'utilisation de réseaux de chauffage à distance.

La prochaine étape, c'est l'obtention du label Gold («European Energy Award® GOLO»). Pour y arriver, il nous faut continuer sur cette voie : dans un futur proche, la nouvelle école de Belle-Terre sera également équipée de panneaux solaires.

Cependant, en étudiant les toits des autres écoles communales, on remarque que celui de l'école Marcelly possède une grande surface rectangulaire, et qui se prêterait parfaitement à une installation de panneaux photovoltaïques.

Sans rentrer dans une énumération des qualités de ce type d'énergie (que vous connaissez toutes et tous, nous en sommes certains), une installation comme celle-ci permettrait à l'école ainsi qu'à des bâtiments voisins d'utiliser cette électricité en autoconsommation, et de revendre le surplus aux Services Industriels.

Enfin, pourquoi ne pas envisager également de stocker l'énergie grâce à des batteries pour l'utiliser aux heures improductives.

Certes, en cette période sanitaire et économique difficile, nous sommes conscients que les revenus de la commune vont se péjorer, et qu'un investissement dans ce domaine peut paraître non-nécessaire.

Cependant, l'investissement solaire est actuellement subventionné par l'État...mais pour combien de temps encore ? Autant donc effectuer ces travaux rapidement !

De plus, l'investissement est rapidement compensé par les économies en frais d'électricité ainsi que par les recettes liées à la revente de l'électricité. Nous pouvons prendre pour exemple l'installation de panneaux sur le toit de la piscine communale, ou encore sur le parking de Sous-Moulin.

Enfin, rien n'empêche de penser à un autre système de financement, plus participatif, et qui permettrait à des communiens d'acheter un ou plusieurs mètres carrés de panneaux solaires. Rappelons que l'opération des SIG « Mon m2 solaire » fonctionnait exactement sur ce principe, et que toutes les parts ont été vendues en 10 jours seulement.



Pour terminer, nous tenions à rappeler à travers cette motion que les enjeux climatiques nous concernent tous, et que les propositions de solutions pour une meilleure neutralité climatique peuvent ne pas se cantonner qu'à certains partis !

Sur la base de toutes ces explications, nous vous remercions donc de soutenir cette motion.

Texte de la motion:

Considérant :

- la situation climatique actuelle,
- le Plan climatique cantonal visant d'ici 2030 à diminuer de 60% les gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- la stratégie énergétique 2050 élaborée par le Conseil Fédéral et visant en partie à favoriser le développement des énergies renouvelables,
- les projets photovoltaïques antérieurs déjà réalisés avec succès par le Conseil Administratif,
- que le bâtiment de l'école Marcelly présente un fort potentiel aux vues de la surface disponible sur son toit ;

Sur proposition du Parti Libéral-Radical, le Conseil Municipal de Thônex invite le Conseil Administratif :

- à entreprendre les démarches techniques et financières pour étudier la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Marcelly,
- à revenir en commission Urbanisme, développement durable et agenda 21 pour proposer un projet complet ainsi que le crédit d'investissement nécessaire,
- à continuer de manière générale à réfléchir à de nouveaux lieux sur la commune qui pourraient accueillir des panneaux solaires (thermiques, photovoltaïques ou autres) dans le futur.

Pour le groupe PLR

Daniel Avigdor

Florian. Wünsche

La discussion est ouverte.

M. Philippe Calame donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Mesdames et messieurs,

Le PLR Thônex depuis une année essaye de se placer dans le domaine de l'environnement au sens large, nous le remercions pour cette prise de conscience bienvenue, mais nous devons nous interroger sur quelques points précis.

D'un point de vue général d'abord, nous regrettons un peu que ces motions n'aillent que dans le sens de situations de fait. A savoir, dans le soutien de projets ou de processus qui sont, en fin de compte, déjà mis en place ou en route. Le chauffage à distance alors que c'était déjà un point fort de la politique communale, le verdissement de la rue de Genève alors qu'il est en train d'être étudié et porté par des motions votées ici-même, et maintenant les panneaux solaires alors que c'est un point central



de l'action du CA et plus particulièrement de M. Pascal Uehlinger. Remercions-le vivement pour cela. Nous espérons désormais avoir des discussions plus ouvertes et cordiales lorsque nous viendrons, comme par le passé, avec des projets plus ambitieux qui eux, oui, touchent directement à nos habitudes (interdiction des plastiques à usage unique, par exemple, qui avait été combattue.)

Point plus précis cette fois, nous sommes étonnés que cette motion fasse la demande d'installation de panneaux solaires sur le toit de l'Ecole Marcellly, car à 2 reprises en commissions, sur demande de commissaires d'autres partis, notre Maire, PLR, nous signalait que l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'Ecole Marcellly n'était pas adéquate en raison du coût important probable pour percer la toiture et descendre les gaines électriques en sous-sol. Il était dit aussi que la rentabilité serait limitée car le gros de l'énergie serait produit pendant que l'école est fermée, limitant ainsi les possibilités d'autoconsommation et donc le retour sur investissement.

Dès lors, Madame la présidente, avant de poursuivre sur notre déclaration, nous aimerions demander aux motionnaires pourquoi avoir justement proposé le toit de l'Ecole Marcellly, alors que nous en avons été découragés en commission, et pourquoi pas sur un autre bâtiment communal ?

Je reviendrai par la suite en fonction de la réponse.

M. Florian Wünsche relève, suite à la déclaration de son préopinant qui mentionne le fait d'apporter d'autres propositions, qu'il attend à titre personnel celles du groupe PDC-Vert'Libéraux. Dans l'intervalle, le groupe PLR agit, bien qu'il propose des projets qui ne sont peut-être pas assez ambitieux. S'agissant de la question de M. Philippe Calame, M. Florian Wünsche indique que le toit de l'école Marcellly représente une surface très importante qui est pour l'instant inutilisée. Ce n'est pas le seul, mais, le Conseil administratif ayant une politique excellente en matière de panneaux photovoltaïques, le nombre de surfaces utiles est de plus en plus réduit. Cette motion est relativement large, ne propose pas une solution définie mais demande d'étudier les possibilités. Selon M. Philippe Calame, l'école ne pourrait pas utiliser toute l'électricité produite par les panneaux mais la motion propose un système de batterie pour stocker de l'électricité, voire de raccorder ces installations avec d'autres bâtiments, ce qui permettrait de répartir l'électricité.

M. Pascal Uehlinger note que les situations peuvent parfois évoluer et qu'en l'occurrence, les coûts au niveau des infrastructures photovoltaïques ont passablement baissé. A l'époque, la problématique était différente car il semblait possible d'équiper plus ou moins tous les toits relativement facilement, sans se préoccuper du fait que des toitures de grande ampleur nécessitaient des dimensionnements importants au niveau des câblages et une capacité des SIG à réceptionner des masses d'énergie très élevées. Ces propos sont, en grande partie, toujours vrais aujourd'hui mais il existe par ailleurs des éléments et des besoins nouveaux. C'est le cas par exemple des voitures électriques qui pourront tirer entre 20 et 30 kWh sur le parking de la piscine. De même, des places vouées à l'électromobilité sont envisagées dans le parking sous la route de Jussy ainsi que sur le parking situé derrière l'auberge communale, dans un futur plus lointain. Il est donc aujourd'hui plus pertinent de développer ce type d'énergie sachant qu'une partie des coûts a diminué et que les besoins se réorientent sur l'électricité.

M. Philippe Calame remercie ses préopinants pour ces réponses et poursuit la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Suite à ces réponses, le groupe PDC-VL fait une proposition d'amendement en deux points.



En effet, il nous paraît pertinent de ne pas se limiter à l'étude de l'École Marcelly mais également d'analyser les 3-4 autres grands toits des bâtiments communaux. P.ex. Ecole Adrien-Jeandin, la voirie, Ecole Pont-Bochet ou le pavillon Mousse.

De plus, les panneaux photovoltaïques ont un rendement plus faible quand ils surchauffent, et nous trouverions donc pertinent que l'étude évalue également la possibilité de végétalisation des toits sous les panneaux, diminuant ainsi fortement l'impact d'îlot de chaleur des toits (30° au lieu de 80°) et augmentant potentiellement la productivité des panneaux. On estime en effet que la végétalisation sous les panneaux permet un rendement meilleur de 5% sur la production annuelle.

Notre amendement en 2 points est donc le suivant :

Modification de la fin de la première invite :

« (...) sur les toits des 3-4 bâtiments propriété de la commune ayant le plus grand potentiel solaire, en déterminant également la capacité d'autoconsommation. » (et non plus « de l'école Marcelly »)

Et d'ajouter entre la première et la deuxième invite :

« -à entreprendre des démarches techniques et financières pour étudier la faisabilité de végétalisation de ces toits avant de poser des panneaux solaires photovoltaïques »

Ces deux propositions visent à compléter une motion qui, selon nous, va dans le bon sens. Mais cessons d'enfoncer des portes ouvertes et soyons ambitieux. Votre motion a le mérite d'exister et nous vous saluons pour cela, laissez donc le groupe PDC-VL vous proposer ces modifications qui ajoutent une vraie ambition et une vraie stratégie, avec, cette fois, du concret à la clé.

M. Bastien Leutenegger donne lecture de la déclaration du groupe Alternative Ecologique et Sociale :

Mesdames et Messieurs,

Je remercie les motionnaires pour cet objet déposé à notre attention.

Le développement de l'énergie solaire dans notre commune est un fait établi depuis plusieurs années, ce dont notre groupe se félicite, ayant toujours milité pour le développement d'énergies propres à Thônex. Nous sommes heureux de voir que le groupe PLR ait décidé, en ce début de législature, de changer d'orientation en matière environnementale ce qui n'était pas toujours le cas lors de la précédente malgré les engagements et actions de ses représentants au Conseil administratif.

Lors de l'avant dernière séance du Conseil municipal, une motion demandant le verdissage de la rue de Genève avait été déposée, et à cette occasion nous avons rappelé au groupe PLR qu'une meilleure communication avec leurs représentants au CA, ainsi qu'avec les autres groupes serait de bon ton, afin d'éviter justement de déposer des motions ayant pour seul but d'être des outils de communication.

Pour rappel, une motion est une proposition écrite faite au conseil municipal dans le but de charger le Conseil administratif ou une commission d'une étude particulière dont elle exprime la teneur. Dans ce cadre, proposer d'étudier ce qui est déjà étudié, ou l'a déjà été, ne manifeste rien d'autre qu'une tentative de communication.

Afin d'éclairer les motionnaires, je les renvoie au Plan directeur communal que vous aviez à l'époque voté, mais certainement pas lu, et notamment à la fiche 7B. Dans le chapitre 7 consacré à la transition énergétique, la volonté, je cite, « de développer la production d'électricité photovoltaïque sur les toitures et façades des bâtiments communaux ainsi que de promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés » est clairement exprimée. Ces mesures sont, comme indiqué dans le Plan directeur communal en cours d'étude et concernent l'ensemble de la commune. Une mesure de la fiche 7B est assez parlante. Je cite : « Planifier le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures et façades des bâtiments communaux encore inexploités ». Vous conviendrez que l'école Marcelly fait partie de ces bâtiments, aussi nous nous demandons pourquoi cibler aujourd'hui seulement l'école Marcelly, quand les études préconisées dans le Plan directeur concernent tous les bâtiments communaux ?



Nous pourrions nous abstenir de voter cette motion, car, comme la précédente, elle demande ce qui existe déjà. Toutefois nous ne le ferons pas, car comme vous, nous avons voté le Plan directeur et nous soutenons ce type d'installation sur la commune. Nous la voterons donc favorablement. Nous nous permettons néanmoins de vous suggérer de vous intéresser également à l'installation d'éoliennes. Nul doute que ce type de motion sera source de grande production énergétique.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

A la lecture de cette motion, la première question qui nous vient à l'esprit est : « peut-il être pertinent de créer un aménagement quelconque sur le toit d'une structure qui apparait comme un condensé de malfaçons ? »

Toutefois, pour quelles raisons nous opposerions-nous à la motion de nos adversaires PLR ? Aucune puisqu'elle enfonce tout un étage de portes ouvertes... En effet, l'agenda 21, le plan directeur communal, les constructions etc combien de fois n'avons-nous pas abordé les bienfaits du remplacement de l'énergie fossile par de l'énergie renouvelable.

Lors de chaque nouvel aménagement, nous avons débattu de cette opportunité. Au cours de ces discussions nous avons découvert par exemple que seuls 20 à 25% des toitures thônésiennes disposaient des qualités nécessaires pour permettre l'aménagement de panneaux solaires. Preuve en est une installation située sur Thônex nord qui a motivé l'abattage de deux arbres cinquantenaires pour que les rayons de l'astre du jour daignent atteindre le toit ! Nous avons appris que les SIG étaient de plus en plus réticents aux divers partenariats, que les installations de grande envergure nécessitaient un câblage imposant aux coûts prohibitifs :

Mais l'urgence est bien là ! La même urgence qui permet aux antifas de saccager en toute impunité le bien privé et de bloquer la circulation pendant plusieurs heures. Il nous faut bien trouver une alternative. Sinon comment faire fonctionner les voitures électriques qui ne pourront plus jamais s'arrêter ne disposant plus de places de stationnement et de toutes façons obligées de rouler plus de 300'000 kilomètres pour que leur impact Co2 (construction/emploi/destruction) soit inférieur à un véhicule à essence ! Que dire des moteurs hybrides dont l'impact sur la nature fait passer l'utilisation d'une 4L diesel des années 60 pour une joyeuse plaisanterie...

Nous ne sommes pas à un paradoxe près. Savez-vous que la 5G si âprement défendue par un Conseil d'Etat genevois n'est même pas utile à 3% de la population !

Le groupe UDC soutient cette motion !

M. Florian Wünsche remercie ses préopinants pour leurs propos. Cette motion n'a effectivement pas vocation à être parfaite mais vise à amener des solutions de développement durable et M. Florian Wünsche est ravi de voir qu'elle donne lieu à autant de propositions. A titre personnel, il est tout à fait favorable à l'amendement du groupe PDC-Vert'Libéraux mais déplore toutefois que les autres groupes de ce Conseil municipal ne proposent pas eux-mêmes directement ces idées sous forme de motions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente redonne lecture de l'amendement du groupe PDC-Vert'Libéraux, puis procède au vote :

Modification de la fin de la première invite :

« (...) sur les toits des 3-4 bâtiments propriété de la commune ayant le plus grand potentiel solaire, en déterminant également la capacité d'autoconsommation. » (et non plus « de l'école Marcellly »)

Et d'ajouter entre la première et la deuxième invite :

« -à entreprendre des démarches techniques et financières pour étudier la faisabilité de végétalisation de ces toits avant de poser des panneaux solaires photovoltaïques »



Au vote :

- La proposition d'amendement du groupe PDC-Vert'Libéraux est acceptée par 25 voix pour et 1 abstention.

La Présidente procède ensuite au vote de la motion amendée.

Au vote, la motion déposée par le groupe PLR intitulée « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune » et amendée est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité.

15. Proposition du Conseil administratif

Il n'y a pas de proposition.

16. Questions écrites

Il n'y a pas de question écrite.

17. Propositions individuelles

17.1 Bons solidaires

M. Stephen Knörr aimerait savoir si la durée d'utilisation des bons pourrait être prolongée, sachant qu'actuellement de nombreux commerces sont fermés

Selon M. Marc Kilcher cette question n'est pour le moment pas à l'ordre du jour étant donné que le délai a été fixé à la fin juin. Elle pourra être traitée au moment de prendre connaissance des statistiques, à savoir que chaque bon est suivi entre le moment où il est émis et où il revient à la commune via le commerçant. Il sera possible d'aviser, autour du mois de mai, lorsque le nombre de bons encore en circulation sera connu. Pour le moment, le principe est de conserver le délai du 30 juin 2021, mais il s'agit de rester flexible face à l'évolution de la crise, c'est pourquoi le budget prévu permet d'ailleurs de poursuivre cette initiative si cela est nécessaire.

17.2 Attribution du Fonds intercommunal pour la halle de curling

M. Alain Nicolet remercie M. Marc Kilcher qui avait eu l'idée de faire appel au Fonds intercommunal, car il a eu le plaisir de constater, en lisant la Tribune de Genève, qu'un million de francs a été attribué pour la halle de curling. M. Marc Kilcher précise que cette idée est partagée avec le représentant thônésien au Fonds intercommunal, M. Pascal Uehlinger. Il s'agit d'un soutien positif pour un club qui a vocation à rayonner au-delà des Trois-Chêne. L'article mentionne également l'officialisation de la transformation du Curling Club de Genève en Curling Club Trois Chêne Genève. De nombreuses personnes se sont plaintes que le football féminin associait au nom Chênois le nom Servette, mais cette fois-ci la situation inverse s'est produite.



17.3 Colis du Cœur

M. Philippe Noël a appris comme de nombreuses personnes via les médias que les Colis du Cœur avaient renoncé à utiliser l'espace mis à disposition à Thônex pour ses distributions de nourriture aux personnes précarisées. Il aimerait savoir si l'organisation humanitaire a pris le soin de contacter le Conseil administratif et d'expliquer plus précisément ce qui n'a pas fonctionné.

M. Bruno da Silva mentionne qu'il a effectivement eu des échanges durant le week-end avec des représentants des Colis du Cœur ainsi qu'avec M. Thierry Apothéloz du département de la cohésion sociale. Ils ont donc pris la peine de contacter Thônex contrairement à d'autres partenaires du terrain qui ont directement pointé du doigt la police cantonale, malgré elle malmenée, ou encore à la ville de Genève qui a écrit directement à M. Guy Parmelin, président de la Confédération. Les échanges ont été riches et ont permis de clarifier qu'il ne s'agissait pas d'une décision politique ou arbitraire mais bien d'un constat des limites de cette situation, dues à la proximité géographique avec la plateforme douanière.

17.4 Crèches

Concernant le financement et l'organisation des crèches, M. Daniel Avigdor a lu un article au mois de janvier dernier mentionnant que la ville de Genève souhaite municipaliser les petites associations locales qui s'occupent de ces structures. Constatant qu'à Thônex a notamment été évoquée la Fondation qui gère les restaurants scolaires, M. Daniel Avigdor aimerait savoir quelle est la situation des crèches.

M. Marc Kilcher explique qu'à Thônex, depuis environ 17 ans, les crèches sont intégrées dans la Fondation en faveur de la jeunesse pour laquelle le Conseil municipal élit ses représentants. Cette fondation qui gère un espace de vie enfantine et deux crèches constitue un outil de travail en main de la collectivité publique tout en conservant une certaine indépendance. Cette indépendance est limitée pour deux raisons, à savoir que comme toute institution dédiée à la petite enfance, les trois établissements sont soumis à autorisation et suivis par le SASAJ. La presse relate d'ailleurs parfois l'existence de crèches privées ou de nouvelles crèches qui perdent leur autorisation de pratiquer. Par ailleurs, il est important de savoir que les principales crèches genevoises sont toutes intégrées dans une convention collective de travail dont la FIPEGS est l'organisme de coordination pour l'employeur, en l'occurrence ici la Fondation en faveur de la jeunesse. Cet organisme assure lors de négociations salariales que le cadre de travail de l'ensemble des employés des crèches périurbaines soit aligné selon des grilles préétablies et validées avec les syndicats. Il n'existe donc pas de municipalisation à Thônex mais un cadre très étatisé et formalisé en termes de fonctionnement et de subventionnement, sachant par exemple que le Conseil municipal vote chaque année le budget destiné à la Fondation. En parallèle, il existe à Thônex des crèches privées, à savoir celle de la Fédération des entreprises romandes et une nouvelle structure qui devrait être mise en place sur la nouvelle promotion immobilière de la SPS qui se trouve en face du nouveau bâtiment des entreprises artisanales. La commune travaille également, au niveau des crèches parapubliques, sur un projet à Belle-Terre dans le cadre de l'étape 2.

17.5 Anniversaire de la création du corps des gardes-frontières

M. Stephen Knörr informe qu'il y a environ 170 ans, la gendarmerie genevoise s'est retirée pour laisser place au corps des gardes-frontières.



17.6 Toilettes de Moillesulaz

Mme Sandy Tripet voudrait savoir s'il existe un projet de réouverture des toilettes de Moillesulaz.

M. Pascal Uehlinger informe que ces toilettes ont été entièrement fermées et que les seules encore à disposition sont réservées uniquement aux conducteurs TPG. Ces toilettes étaient l'objet d'une problématique de salubrité et d'incivilités massives qui les rendaient inutilisables, c'est pourquoi elles sont aujourd'hui fermées et destinées uniquement aux chauffeurs.

17.7 Colis du Cœur suite

Toujours concernant la problématique de la fermeture du site thônésien des Colis du Cœur, Mme Jacqueline Menoud indique qu'elle s'est dirigée vers les gardes-frontières pour savoir exactement ce qu'il s'était passé. Ceux-ci ont expliqué qu'ils ont effectué leur travail comme à l'habitude et qu'il n'y a pas eu de contrôles ciblés à la frontière. Toute personne qui se présente à la douane avec un sac est fouillée, sachant que dans tous les cas, les personnes sans-papiers ne peuvent être distinguées des personnes suisses ou qui sont en situation régulière.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h40.

La présidente

Le secrétaire

Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex

Thônex, le 9 février 2020_ procès-verbal « mairie »

pv/cm 9 février 2021